

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 1^{ER} JUILLET 2026

N° Acte : **2026-Délib-97-CM 01/07/2026**

Classification : **1.1 Marchés publics**

N^{bre} de Conseillers
en exercice : 29

N^{bre} de Conseillers
présents ou représentés : 29

**Objet : Choix des
attributaires pour les travaux
d'aménagement de la rue de
la Marine et de la rue
François Merrien**

L'An deux mil vingt-six le 1^{er} du mois de juillet à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de PENMARC'H, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Monsieur David LE BERRE, Maire.

Etaient absents : M. Gaétan MARBLÉ (procuration à M. Quentin BERNARD) ; Mme Audrey DI MARINO (procuration à Mme Céline CALVEZ) et M. Stéphane LE GALL (procuration à M. Pierrick COTTO).

Secrétaire : M. Quentin BERNARD.

La commune engage l'aménagement de la rue de la Marine et de la rue François Merrien. L'opération prévoit la restructuration de la voirie ainsi qu'une valorisation paysagère du site, visant à créer une zone apaisée et sécurisée pour le confort de tous les usagers.

Les travaux ont été estimés à 483 224,00 € HT. La consultation a été menée via une procédure adaptée ouverte, avec une publicité publiée dans le journal Le Télégramme le 9 mars 2026. La durée d'exécution globale est fixée à 4 mois (3 mois pour le lot n°1 et 1 mois pour le lot n°2), pour un démarrage prévisionnel en octobre 2026.

La date limite de réception des offres était fixée au 31 mars 2026 à 12h00. Sur les 16 dossiers téléchargés, 3 entreprises ont déposé une offre complète dans les délais.

Vu l'avis favorable de la commission MAPA du mercredi 17 juin 2026,

Vu l'avis favorable de la commission « *Finances, aménagements, travaux, numérique, communication et fonctionnement municipal* » du lundi 22 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **à la majorité avec une abstention** (Mme Céline CALVEZ),

DÉCIDE :

D'ATTIBUER les lots de la façon suivante :

→ **Lot n°1 (Voirie - Eaux pluviales)** : Entreprise **LE PAPE** pour 517 893,40 € HT,

→ **Lot n°2 (Aménagements paysagers)** : Entreprise **BELLOCOQ** pour 20 937,60 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme

Le Maire,
David LE BERRE